



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E122642

VALABLE JUSQU'AU 14/03/2026

ÉDITÉ LE 07/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUMONT

Siret : 484 738 943 00048

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4405232

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 79652534

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 79652534

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : CENTRALE DEPANNAGE

5 AVENUE TURENNE
52200 LANGRES

Téléphone : 03 25 90 20 00

Portable : 06 70 20 00 27

Fax :

Site Internet : centrale-depannage.fr

E-mail : centrale.depannage52@gmail.com

Responsabilité légale :

FONTAINE SYLVAIN GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	17/01/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/01/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.